

CALENDRIER 1^{er} semestre 2020 - AQUAREL-DAM'

FEVRIER / Aux Corsaires

Lundi 10 février	14 h- 17 h	Ouverture de l'atelier	Pas d'intervenant
Lundi 17 février	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 24 février	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

MARS / Aux Corsaires

Lundi 02 mars	9h30-16h30	Cours débutants	Martine STEVENS
Lundi 09 mars	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 16 mars	9h30-16h30	Pêcheurs de crevettes	Martine STEVENS
Lundi 23 mars	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 30 mars	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

AVRIL / Aux Corsaires

Lundi 06 avril	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 13 avril	Pâques	Fermeture de l'atelier	
Lundi 20 avril	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

Samedi 25 avril Stage Catherine Rey Salle des Corsaires

Lundi 27 avril	9h30-16h30	Barque à l'Île-aux-Moines	Martine STEVENS
-----------------------	-------------------	----------------------------------	------------------------

MAI / Aux Corsaires + La Rotonde du 30 mai au 1^{er} juin

Lundi 04 mai	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 11 mai	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 18 mai	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 25 mai	9h30-16h30	Bécasseaux	Martine STEVENS

Samedi 30 mai 10h30 - 12h30 JOURNEES PORTES OUVERTES - 12^{ème} année - à La Rotonde
au lundi 1^{er} juin 15h00 - 19h00

JUIN / Aux Corsaires

Lundi 01 juin	Pentecôte	Fermeture de l'atelier	
Lundi 08 juin	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 15 juin	9h30-16h30	Natures mortes aux fruits	Martine STEVENS
Lundi 22 juin	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 29 juin	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

SEMAINE DES PEINTRES DU 20 AU 27 JUIN - Organisée par la Mairie de DAMGAN

Thème :

Intervenante : Martine STEVENS Tél 06 72 51 37 94 - martine.stevens.sm@orange.fr

Renseignements contacter : Solange Germain Tél. 06 76 32 81 96 ou Nadia Blanc Tél. 06 22 44 10 14

L'adhésion à l'association, cotisation de 15€ annuelle, est obligatoire pour tous

Participation à un cours/stage/atelier, à tout moment de l'année (du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante)

« La forme des statuts de l'association restreint la diffusion du compte rendu des assemblées générales aux membres statutairement désignés ayant droit de vote. »

CALENDRIER 2^{ème} semestre 2020 - AQUAREL-DAM'

JUILLET / Aux Corsaires

Lundi 06 juillet	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 13 juillet	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 20 juillet	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 27 juillet	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

AOÛT / Aux Corsaires

Lundi 03 août	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 10 août	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 17 août	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 24 août	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 31 août	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

SEPTEMBRE / Aux Corsaires

Lundi 07 septembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 14 septembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 21 septembre	14 h- 17 h	Atelier	Martine Stevens
Lundi 28 septembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

OCTOBRE / Aux Corsaires

Lundi 05 octobre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 12 octobre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 19 octobre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 26 octobre	14 h- 17 h	Atelier	Martine Stevens

NOVEMBRE / Aux Corsaires

Lundi 02 novembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 09 novembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 16 novembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 23 novembre	14 h- 17 h	Atelier	Martine Stevens
Lundi 30 novembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

DECEMBRE / Aux Corsaires

Lundi 07 décembre	14 h- 17 h	Atelier	Martine Stevens
Lundi 14 décembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 21 décembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant
Lundi 28 décembre	14 h- 17 h	Atelier	Pas d'intervenant

Intervenante : Martine STEVENS Tél 06 72 51 37 94 - martine.stevens.sm@orange.fr
 Renseignements contacter : Solange Germain Tél. 06 76 32 81 96 ou Nadia Blanc Tél. 06 22 44 10 14

L'adhésion à l'association, cotisation de 15€ annuelle, est obligatoire pour tous

Participation à un cours/stage/atelier, à tout moment de l'année (du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante)

« La forme des statuts de l'association restreint la diffusion du compte rendu des assemblées générales
 aux membres statutairement désignés ayant droit de vote. »